

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Décret n° 2024-963 du 29 octobre 2024 relatif au régime d'assurance chômage

NOR : TEMD2426488D

Publics concernés : demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance chômage ; entreprises.

Objet : prolongation des dispositions réglementaires relatives aux règles d'indemnisation et de contribution du régime d'assurance chômage.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le texte prolonge les dispositions réglementaires relatives aux règles d'indemnisation du régime d'assurance chômage ainsi que les règles relatives au dispositif du bonus-malus jusqu'au 31 décembre 2024.

Références : le décret et les dispositions réglementaires qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail et de l'emploi,

Vu le code du travail ;

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 16 octobre 2024 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale en date du 18 octobre 2024 ;

Vu la saisine du conseil départemental de Mayotte en date du 10 octobre 2024 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le décret du 26 juillet 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° A l'article 5 bis, il est inséré, après le troisième alinéa, un alinéa ainsi rédigé :

« Les articles 50-2 à 50-15 de l'annexe A, dans leur rédaction issue du décret n° 2024-853 du 30 juillet 2024 relatif au régime d'assurance chômage, sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024. L'article 51 de la même annexe, dans sa rédaction issue du même décret, est applicable du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024 et, dans sa rédaction issue du décret n° 2024-963 du 29 octobre 2024 relatif au régime d'assurance chômage, est applicable à compter du 1^{er} novembre 2024. » ;

2° A l'article 6 :

a) Au premier alinéa, la date : « 31 octobre » est remplacée par la date : « 31 décembre » ;

b) Le second alinéa est supprimé.

Art. 2. – Au dernier alinéa de l'article 51 du règlement d'assurance chômage figurant à l'annexe A du décret du 26 juillet 2019 susvisé, la date : « 31 octobre » est remplacée par la date : « 31 décembre ».

Art. 3. – La ministre du travail et de l'emploi et le ministre auprès du Premier ministre, chargé des outre-mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 octobre 2024.

MICHEL BARNIER

Par le Premier ministre :

La ministre du travail et de l'emploi,

ASTRID PANOSYAN-BOUVET

*Le ministre auprès du Premier ministre,
chargé des outre-mer,*
FRANÇOIS-NOËL BUFFET